

Commune d'ALRANCE

PROCES - VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 15 juin 2023

Président : CLUZEL Bernard

Secrétaire de séance : DRULHE Thibault

Présents : BONNEFOUS Alfred – BONNEFOUS Jean-Louis – CLUZEL Bernard CAPOULADE Sébastien– COUDERC Frédéric - DRULHE Thibault - GAUBERT Anne - SOUYRIS Emile - SOUYRIS Maryline – VERDIE Bernard -

Représentés :

Absents :

Ordre du jour :

Délibération renouvellement convention ADS avec Aveyron Ingénierie.

Délibération révision statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou du 20 février 2023

Délibération révision statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou du 13 avril 2023

Délibération Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou adhésion de la commune de Milhars

Délibération convention adhésion RGPD AGEDI

Délibération renouvellement groupement commandes entretien éclairage public SIEDA

Délibération listes de proposition de Non-Valeur au 6541 sur BP et l'Assainissement.

Délibération modification du temps de travail de la secrétaire passage de 17h30 à 26h15.

Délibération convention de mise à disposition d'un agent à la Maison du Patrimoine.

Questions diverses :

Résiliation IMMO de France

Enquête publique (arrêté prescrivant l'enquête et nomination commissaire enquêteur)

Restaurants du cœur demande aide financière.

Cimetière Alrance

Approbation par le Conseil du Procès-verbal de la séance du 06/04/2023 par 10 voix

Objet : Renouvellement de la convention A.D.S avec Aveyron Ingénierie

La commune a confié à Aveyron Ingénierie l'instruction de ses actes et autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} septembre 2018 pour une durée de 5 ans. La convention arrive à échéance cette année soit le 31 août 2023, cette convention ne prévoit pas de renouvellement tacite. Par conséquent la commune décide de continuer à confier cette mission à Aveyron Ingénierie pour une durée de 5 ans.

Pour rappel, ce service comprend :

- L'instruction des certificats d'urbanisme b, permis de construire, déclarations préalables, permis de démolir et permis d'aménager ; ainsi que leurs modificatifs, demandes de transfert et de prorogation
- Le contrôle de la conformité des travaux relatifs aux autorisations et actes d'urbanisme instruits par AVEYRON INGENIERIE
- Des réunions pour faire le point sur les dossiers en cours ou en cas de difficulté
- Ainsi qu'une assistance en matière de recours gracieux ou précontentieux (sauf pour les autorisations et actes divergents de l'avis du service instructeur)

Objet : Consultation du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala sur :

- Une première révision des statuts du Syndicat séance du comité du 20 février 2023.
Déménagement du siège pendant les travaux 105 rue du Levant Baraqueville
Mise à jour des collectivités membres et articles 4,6 et 11
- Une deuxième révision des statuts du Syndicat séance du comité du 13 avril 2023
A la fin des travaux le siège sera transféré 313 rue du Levant Baraqueville
- Adhésion de la commune de MILHARS

Objet : convention adhésion RGPD AGEDI et nomination DPO

- Le Syndicat Mixte AGEDI propose la mise à disposition de service pour la mise en conformité avec la réglementation européenne RGPD
En effet, il est apparu que le Syndicat Mixte AGEDI a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics membres qui en éprouveraient le besoin et à ce titre propose un accompagnement pour la mise en conformité au RGPD.
- Nomination d'un délégué à la protection des données (DPO).
de désigner comme Délégué à la Protection des Données mutualisé (DPO) le Syndicat Mixte AGEDI en tant que personne morale.

Objet : renouvellement adhésion pour l'entretien éclairage public SIEDA

Le SIEDA accompagne depuis plusieurs années les collectivités qui le souhaitent, pour l'entretien et la modernisation des réseaux d'éclairage public

Les contrats en cours se terminent cette fin d'année 2023 et il convient de les renouveler

En la matière le syndicat organise et coordonne un groupement de commandes pour l'entretien et la modernisation des réseaux d'éclairage public

Les grands principes du groupement de commande sont les suivants :

a- La collectivité adhère à un groupement de commande coordonné par le SIEDA pour lancer un premier marché pour l'entretien et un second pour des travaux de rénovation du réseau d'éclairage public.

b- Le SIEDA exécute les marchés en accord avec les collectivités.

c- La Collectivité paie les prestations comme suit :

Prestation	Financement
1- Entretien	Forfaitaire (1)
2-Renouvellement des luminaires et optimisation énergétique des installations	COMMUNE : 40% du montant HT et la TVA SIEDA 60% du montant HT dans la limite de 350€ par luminaire

Objet : proposition de Non-Valeur au 6541 sur BP et l'Assainissement

Factures irrécouvrables malgré toutes les actions possibles effectuées par le SGC

Budget principal

EX	REF	Nom du redevable	RAR	Motif de la présentation	Observations
2021	T-96	GAUBERT Anne		3RAR inférieur seuil poursuite	
2022	T-148	MOUTINHO DOS SANTOS J	84	PV carence	
2022	T-52	MOUTINHO DOS SANTOS J	80	PV carence	
2021	T-338	MOUTINHO DOS SANTOS J	156	PV carence	
2017	T-43	REGION OCCITANIE	10	RAR inférieur seuil poursuite	
2017	T-117	VEGA Isabelle	42	Décédé et demande renseignement négative	
2017	T-56	VEGA Isabelle	42	Décédé et demande renseignement négative	
2017	T-7	VEGA Isabelle	75	Décédé et demande renseignement négative	
2017	T-238	VEGA Isabelle	114	Décédé et demande renseignement négative	
2017	T-55	VEGA Isabelle	42	Décédé et demande renseignement négative	
2017	T-82	VEGA Isabelle	42	Décédé et demande renseignement négative	

TOTAL

690

Budget Assainissement

EX	REF	Nom du redevable	RAR	Motif de la présentation	Observations
2018	R-1-44	DOS SANTOS Jose	195,3	PV carence	
2019	R-1-43	DOS SANTOS Jose	42,25	PV carence	
2020	R-1-43	DOS SANTOS Jose	43,5	PV carence	
2020	R-1-43	DOS SANTOS Jose	204,2	PV carence	
2018	R-1-44	DOS SANTOS Jose	49,75	PV carence	
2019	R-1-43	DOS SANTOS Jose	174,3	PV carence	
2019	R-1-49	DURAND Reine	0,5	RAR inférieur seuil poursuite	
2020	R-1-109	VAYSSE Nicole	0,5	RAR inférieur seuil poursuite	
TOTAL			710,3		

Objet : modification du temps de travail de la secrétaire passage de 17h30 à 26h15.

La modification du temps de travail de la secrétaire à été accepté par le comité social territorial en séance du 31 mars 2023.

Une délibération doit être prise pour supprimer l'emploi sur l'ancienne quotité horaire 17h30 et créant l'emploi sur la nouvelle quotité horaire 26h15.

Objet : convention de mise à disposition d'un agent à la Maison du Patrimoine.

la commune d'Alrance mettra l'agent territorial du patrimoine, à disposition de l'association des amis de la tour de Peyrebrune , pour la maison du patrimoine, il occupera la fonction de gardien et pourra procéder à la vente de petits articles divers pour le compte de l'association, chaque année du 1 juillet au 31 août.

Questions diverses :

Résiliation du mandat exclusif de vente conclu avec IMMO de France en juin 2021 pour la vente des lots du lotissement Les Grands Chênes.

Enquête publique (arrêté prescrivant l'enquête et nomination commissaire enquêteur)

Arrêté émis en date du 22 juin 2023 prescrivant l'enquête publique qui aura lieu du 11 juillet au 27 juillet inclus.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Bernard BRIANE.

Restaurants du cœur une aide financière de 200€ sera versée.

Cimetière Alrance lancer l'appel d'offre

Fin de séance à 23h30